

Le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 impose aux employeurs publics territoriaux de contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire (PSC) auxquelles les agents souscrivent :

- Prévoyance (incapacité, invalidité, inaptitude, décès)
- Santé (maternité, maladie, accident, soins médicaux, dentaires, optiques...) (ou mutuelle)

Participation existante  
depuis 2000 : 142 € brut  
annuel

## La PSC - Prévoyance (obligatoire depuis le 1er janvier 2025 pour un minimum légal de 7 € brut par mois.

Participation de la collectivité :

- 15 € brut/mois ( $\approx 11,70$  € net) payée en une fois par an soit 180 € brut ( $\approx 140$  € net).

Garanties minimales pour bénéficier de la participation employeur :

- Incapacité : 90 % du traitement + NBI,
- 40 % du régime indemnitaire net,
- Invalidité : 90 % du traitement.

Justificatifs :

- Attestation de l'organisme labellisé de prévoyance à fournir,
- Prise en charge dès la souscription.

## La PSC - Santé (obligatoire au 1er janvier 2026 pour un minimum légal de 15 € brut par mois soit $\approx 11,70$ € net).

Participation de la collectivité :

- 25 € brut/mois ( $\approx 19,50$  € net) payée en une fois par an soit 300 € ( $\approx 234$  € net)

Garanties minimales pour bénéficier de la participation employeur :

- Honoraires médicaux et spécialistes,
- Médicaments,
- Frais dentaires, optiques, appareillage,
- Hospitalisation.

Modalités :

- Attestation annuelle de l'organisme labellisé à fournir pour l'année N,
- Versement en une fois, l'année N+1,
- Prise en charge à la souscription.

Proposition initiale de la collectivité : 20 € brut/mois  
Participation finale (après vote) : 25 € brut/mois

Notre objectif demeure une Sécurité sociale intégrale à 100 %, seule garantie d'une véritable protection contre les risques de la vie, pour toutes et tous, sans logique assurantielle ni marchandisation.

Bulletin d'adhésion au syndicat à retourner :

Nom-Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Mail :

CGT Istres Territoriaux 1 bis impasse du Rouquier 13800 Istres ;  
[cgtistresterritoriaux@gmail.com](mailto:cgtistresterritoriaux@gmail.com), 0745129021.

